

# BOSTON 2023

July 7 - 11 • lionsclubs.org • #LCICON2023

## RÈGLEMENT DU DÉFILÉ

DÉFILÉ DE LA 105<sup>e</sup> CONVENTION DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL  
BOSTON (ÉTATS-UNIS)  
8 JUILLET 2023 – DÉPART À 9h00

Brian E. Sheehan, Président international

J. Frank Moore III, Past président international, Président de la commission Convention

**Bureau du défilé :** Boston Convention and Exhibition Center

**Heures d'ouverture :** Jeudi 6 juillet et vendredi 7 juillet : 10h00 - 17h00

### PARTICIPATION

- Le formulaire d'inscription au défilé doit être reçu au Lions Clubs International (LCI) le 19 mai 2023 au plus tard. La participation au défilé pourra être refusée à tout groupe n'ayant pas envoyé le formulaire d'inscription.
- Tous les participants au défilé doivent être inscrits à la convention et porter leur badge officiel et le ruban Défilé.
- Toutes les délégations doivent s'enregistrer au Centre d'exposition et de convention de Boston (*Boston Convention and Exhibition Center*) avant le vendredi 7 juillet 2023 à 17h00.
- La participation au défilé sera limitée aux districts multiples, districts simples ou sous-districts Lions.

### RÈGLEMENT

- Seuls les groupes non-professionnels peuvent participer au concours dotés de prix. Les inscriptions aux concours *Groupes compétitifs* doivent parvenir au LCI avant le 19 mai 2023.
- Chaque district peut inscrire un char, un ensemble musical ou un groupe de démonstration de haute précision, en fonction du nombre de sous-districts dans le district multiple.
- Les chars doivent se conformer aux règles indiquées dans le document *Procédures pour les concours du défilé*.
- Sauf approbation préalable du LCI à obtenir avant le 19 mai 2023, les véhicules ne sont pas autorisés sur le parcours du défilé. Les approbations sont soumises aux directives des autorités locales et du propriétaire du site.
- Une preuve d'assurance responsabilité civile est exigée pour tous les véhicules motorisés et doit être fournie le 19 mai 2023 au plus tard.
- Tous les conducteurs de véhicule doivent être titulaires d'un permis de conduire valable et de la preuve d'immatriculation du véhicule.
- Il est strictement interdit de jeter ou de distribuer des objets depuis un char ou un groupe. Les responsables du défilé pourront exclure le char ou le groupe sur l'aire de rassemblement ou pendant le défilé.
- Toutes les groupes avec animaux doivent s'enregistrer en utilisant le formulaire d'inscription au défilé et devront être approuvés par les autorités locales conformément aux arrêtés locaux. Les délégations doivent prévoir un service de nettoyage à la suite des chevaux/chiens sur l'aire de rassemblement, le long du parcours du défilé et dans l'aire de dispersion, et doivent garantir ce service par écrit sur le formulaire d'inscription. Les animaux en cage et/ou tenus en laisse considérés comme étant dangereux pour le public ne sont pas permis.
- L'utilisation d'appareils volants sans pilote ou de drones pendant le défilé de la convention du Lions Clubs International est interdit.
- Une fois le défilé commencé, il est strictement interdit de retarder ou d'en arrêter la progression. En cas de non-respect de cette règle, les groupes seront pénalisés de 30 points dans le concours.
- Une distance de 25 pieds (7,60 mètres) doit être maintenue entre les délégations pendant tout le défilé. Il est nécessaire de maintenir une progression avec des intervalles précis. Les manœuvres seront uniquement permises lors des pauses officielles du défilé. Un groupe à une distance de plus de 25 pieds (7,60 mètres) du groupe précédent pourra être disqualifié ou exclu du défilé.
- La distribution de tract de campagne électorale pendant le défilé est strictement interdite.
- Tout comportement de la part d'un groupe ou d'un particulier pouvant nuire à l'image de marque de l'Association internationale des Lions Clubs entraînera l'expulsion immédiate du défilé.
- Le représentant officiel de la délégation est chargé de maintenir l'ordre et de suivre les instructions données à sa délégation par les officiels du défilé ou la police locale.
- Le représentant officiel de la délégation doit veiller à ce que tous les déchets soient jetés dans les poubelles prévues à cet effet sur les lieux de rassemblement et de dispersion du défilé.
- Le non-respect des ordres donnés par les officiels du défilé ou la police pourra entraîner la disqualification et l'expulsion du groupe du défilé.
- De l'eau sera fournie par les Lions du comité hôte de Boston aux participants au défilé. Les récipients en verre sont strictement interdits par les autorités municipales pour cet événement et ne doivent pas être apportés sur le site du défilé.